

TAUX DU CHANGE.

St Hyacinthe 20 déc 71
Greenbacks achetés à 9½ p c de dis-
compte en argent courant.
Argent acheté à 8 p. c.
Petites monnaies achetées à 10 p. c.
de discompte.

Or, à New-York, le 20 Déc. à
10hrs. A. M 108½

ST. JACQUES, & CO.
Courtiers de St. Hyacinthe.



AVIS.

Département des Douanes.

Ottawa, 6 Novembre 1871.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général, par un ordre en Conseil portant la date du 30 octobre dernier, et d'après l'autorité qui lui est donnée par la 3e section de la 34e Victoria, chap. 10, d'ordonner que l'article suivant a été transféré à la liste des marchandises qui peuvent être importées, en Canada exemptes de droit, savoir :

Ivoire non-manufacturé.

Par ordre,

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes



Hotel du Gouvernement

OTTAWA,

Lundi, le 6e jour de novembre 1871

Présent:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence, sur la recommandation de l'Hon. Ministre des Douanes et sous l'autorité de l'Acte 31 Vic. chap. 6, sec. 4, intitulé "Acte concernant les douanes" d'ordonner et il est par les présentes ordonné que depuis et après cette date, les articles suivants lorsqu'ils sont importés en Canada ou pris dans les entrepôts de la Douane pour consommation, c'est-à-dire : des spiritueux ou eaux fortes mêlées avec un ingrédient ou des ingrédients et venant ainsi sous la dénomination de médecines préparées, teintures, essences, extraits ou autres dénominations, seront et ils sont par les présentes déclarés être chargés avec le droit imposé par la 3me section de l'acte 33 Vic. chap. 9, et avec aucun autre droit de douane.

W. H. LEE,

Greffier du Conseil Privé.

CANADA,
Province de Québec,
District de St Hyacinthe }

LA COUR SUPERIEURE,

En vacance.

St Hyacinthe, jendi, le quatorzième jour de décembre mil huit cent soixante et onze.

[No. 1440.]

DAME GENEVIEVE GEOFFRION, domiciliée à Ste. Rosalie, di strict de St Hyacinthe, veuve de feu François Miron, en son vivant, cultivateur d: Verchères, district de Montréal,

Demanderesse

vs

FRANCOIS alias FRANCE PARENT fils, cultivateur de Ste Cécile de Milton, dans le district de Bedford, NOEL MALO, ci-devant cultivateur du dit lieu de Ste Cécile de Milton et maintenant absent de cette province et JOSEPH BERTRAND, cultivateur de Ste Rosalie, district de St Hyacinthe,

Défendeurs

Il est ordonné sur motion de M. J A CHICOINE, Eeuyer, avocat de la demanderesse, vu qu'il appert par le rapport de lhuissier Charles Provost sur le bref de sommation en cette cause, que le Défendeur Noel Malo a quitté son domicile dans la Province de Québec, qu'il y possède des biens et qu'il ne peut être trouvé dans le District de Bedford, que le défendeur Noel Malo soit, par un avis inséré en français dans le "Journal d'Agriculture" et en anglais dans le "Farmers Journal" deux papier-nouvelles publiés à St. Hyacinthe susdit, assigné à comparaitre devant cette Cour et à répondre à la demande de la demanderesse, sous deux mois après la dernière insertion de cet avis, et sur le défaut du défendeur Noel Malode ce faire dans le délai susdit il sera permis à la demanderesse de procéder par défaut.

DE LORIMIER & DE LA BRUERE,

P. C. S.



AVERTISSEMENT.— Le Sirop véritable porte son nom—"Peruvian Syrup" (non pas "Peruvian Bark").... soufflé dans la bouteille. On envoie gratis un pamphlet de 32 pages. J. P. DINSMORE, propriétaire, 38, Dey Street New-York.

En vente dans toutes les pharmacies.
1er mars 1871.—12-15-t.

AVIS A CEUX QUI SOUFFRENT

Les médicaments du jour sont

LE LE

REMEDE

REMEDE

DU

DU



PERE BRUNO

PERE BRUNO

Qui est un ANTI-DOULEUR universel et la PENACEE DES INDIENS qui surpasse en activité toutes les SALSEPAREILLES en usage. En vente chez tous les pharmaciens et spécialement chez les propriétaires.

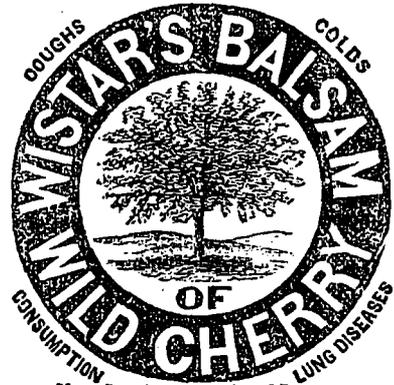
PICAULT & FILS,

Pharmaciens-chimistes.

75, Rue Notre-Dame, coin de la Rue Bonsecour, MONTREAL

Consultations gratis.

1septembre 1871.—1 a.



None Genuine unless signed I. Burts.

Ce célèbre remède n'assèche pas seulement la toux en en laissant exister la cause, comme font la plupart des autres préparations, mais il relâche et nettoie les poumons et diminue l'irritation, détruisant par là la cause de la maladie. SETH. W. FOWLE & FILS, propriétaire, Boston. En vente chez tous les pharmaciens et marchands de médecines

OLIVIER CHALIFOUX

Forgeron et Fabricant de Moulin à Battre sur de nouveaux Patrons

Voisin de la Brasserie et près du moulin à farine Rue Cascades — St Hyacinthe.

1 Mai 1869

SYROP D'HYPHOPHOSPHITE

COMPOSE DE

FELLOWS'

Le pouvoir d'arrêter la maladie que possède cette médecine est honorablement reconnue par la faculté médicale partout où il a été introduit et l'augmentation rapide du débit qui s'en fait est la meilleure garantie de l'estime dont il jouit dans le public.

Ce sirop guérit la Consomption Pulmonaire premier et second degrés ; soulage et prolonge la vie au troisième ; il guérit : la Peste, les bronchites, laryngites, rhumes et la toux ; il guérit toutes maladies provenant du besoin d'Action Musculaire et de Force nerveuse tel que mouvement du foie et des reins, Dyspepsie, faiblesse et inaction du cœur, Paralyse locale et générale, Aphonie ou perte de la voix. Il guérit la Leuchora, Cholera, Anémie et purifie le sang.

Prix, \$1.50 ; Six pour \$7.50.

JAMES I. FELLOWS, Chimiste
St. John, N.B.

1er avril, 1871.